



Plateau de Caux Maritime

REGISTRE DES DELIBERATIONS

2017-02-016

L'an Deux Mil Dix-Sept, le trente mai, à 18 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réception de l'Hôtel de Ville de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 19 mai 2017	Nombre de membres en exercice : 41
Présents : 27	Pouvoirs : 3
	Votants : 30

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
A	BELLANGER Rémy	P	GUILLOT Françoise
P	CHANGEUX Christine	P	LEGROS Daniel
P	CHAUVEL Dominique	P	LEMAISTRE Didier
E	CHAUVENSY Jean-Louis	P	LHEUREUX Jérôme
P	CLAIRE Jean-Claude	EP	PRETERRE Catherine à LEGROS Daniel
P	COLIN Gérard	EP	THEVENOT Jean-Pierre à CHAUVEL Dominique
P	DUJARDIN Isabelle	P	VASLIN Marie-Pierre
P	FOUCHE Gérard	P	VICTOR Patrick
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot			
P	ALABERT Francis	P	LEFEBVRE Joël
P	BLANDIN Virginie	P	LEGAY Gérard
A	CAHARD Jacques	P	LEMETTAIS Vincent
EP	CANU Emile à CHARASSIER Gérard	P	SCHABOWSKI Jean-Luc
P	CHARASSIER Gérard	P	TERRIER Didier
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
P	COLLARD Daniel	E	MATHON Patrice
E	CUADRADO Gisèle	A	PETIT Alain
A	FILLOCQUE Michel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LACHEVRES Dominique	A	SAGNOT René
P	LANGLOIS Jean-Pierre	A	TAISNE Léon
A	LECONTE Olivier	P	TRASSY-PAILLOGUES Alfred
P	LESEIGNEUR Claude	A	VANDENBULCKE Xavier
P	MALANDRIN Erick		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**EP**) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (**ES**) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**E**) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (**A**) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M Joël LEFEBVRE**, délégué de la Communauté de Communes « de la Région d'Yvetot », est élu secrétaire de séance.

PERSONNES INVITEES :

Madame Séverine FLEURY, trésorière : excusée

Monsieur Philippe DUBOC, président du Conseil de Développement : absent

ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

- Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Plateau de Caux Maritime, par arrêté préfectoral en date du 3 février 2017 ;
- Vu le code de l'environnement, notamment l'article L229-26 ;
- Vu la délibération N°2017-02-015 du PETR.

Considérant le transfert de la compétence PCAET au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Considérant que le PCAET devra être adopté, au plus tard, le 31 décembre 2018 ;

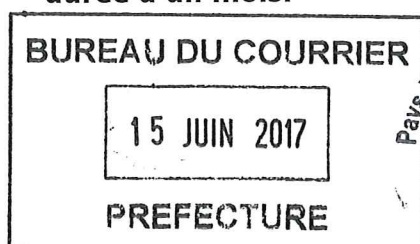
Considérant que le PCAET comprend :

- Un diagnostic portant notamment sur les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ; les consommations énergétiques du territoire ; les réseaux de distribution d'énergie ; les énergies renouvelables sur le territoire ; la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- La stratégie identifiant les priorités que retient la collectivité et les objectifs qu'elle se donne.
- Le plan d'actions portant sur l'ensemble des secteurs d'activité et constituant l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.
- Le dispositif de suivi et d'évaluation portant sur la réalisation d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté.

Considérant que le code de l'environnement prévoit la définition par la collectivité des modalités de concertation.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'entamer la conception du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Plateau de Caux Maritime ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières qui s'y rapportent ou tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2017 ;**
- **De définir les modalités de concertation suivantes :**
 - **Organisation d'ateliers thématiques présentant notamment le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, la mobilité durable, l'économie circulaire et la vulnérabilité au changement climatique ;**
 - **Présentation du document projet de PCAET au conseil de développement territorial ;**
 - **Mise à disposition du public du document projet de PCAET pendant une durée d'un mois.**



Le Président,

Jean-Nicolas ROUSSEAU